

Questions au Feuilleton

Par conséquent, ils invitent le gouvernement à modifier l'accord constitutionnel de manière à définir la réalité et le patrimoine multiculturels comme caractéristique nationale fondamentale dans le paragraphe d'introduction de la constitution.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question numéro 176.

[Texte]

LA LOI SUR LA RÉPRESSION DE L'USAGE DU TABAC CHEZ LES ADOLESCENTS

Question n° 176—**M. McCurdy:**

Depuis 1970, des accusations ont-elles été portées aux termes de la *Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents* et, dans l'affirmative, a) combien, b) dans combien de cas des amendes ont-elles été infligées?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Une révision des dossiers du ministère indique qu'aucune accusation n'a été portée, depuis 1978, en vertu de la Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents. Aucune statistique fiable n'est disponible pour la période qui précède 1978.

[Français]

M. McDermid: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

LA SUSPENSION DES POURPARLERS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

M. le Président: Je dois informer le député que j'ai reçu deux demandes d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 29 du Règlement. Je vais les entendre dans l'ordre où je les ai reçues, et je cède d'abord la parole au député d'Oshawa (M. Broadbent).

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je demande, aux termes de l'article 29 du Règlement, la permission de proposer l'ajournement de la Chambre pour que les députés puissent discuter des conséquences de la suspension

des pourparlers sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Jusqu'à maintenant, ni le premier ministre (M. Mulroney), ni la ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney), ni le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) n'ont fait de déclaration à la Chambre sur cette question très importante. Les députés ont le droit de débattre à fond de cette affaire afin de saisir les projets immédiats du gouvernement à l'égard de ces pourparlers et, si ceux-ci sont vraiment terminés, les options que le gouvernement peut envisager en ce qui a trait à nos relations commerciales avec les États-Unis.

Si Votre Honneur juge que les conditions prévues à l'article 29 du Règlement sont satisfaites, je me ferai un plaisir de proposer la motion pertinente en temps opportun.

M. le Président: Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a une demande similaire à formuler.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, hier, lorsque des demandes similaires ont été présentées aux termes de l'article 29 du Règlement, vous avez déclaré, comme j'en ai pris bonne note:

... qu'elle (la question) est extrêmement importante.

Vous avez ensuite ajouté:

... il est juste de dire que je serais peut-être mieux placé pour étudier la question à nouveau après les travaux d'aujourd'hui.

L'impression que cela me donne, c'est que Votre Honneur prévoyait que le gouvernement allait informer la Chambre et partant, la population canadienne, sur les mesures qu'il entend prendre pour empêcher qu'une crise très grave ne menace le pays, de l'aveu même du gouvernement. Monsieur le Président, hier et aujourd'hui, vous avez assuré la présidence au cours de la période des questions et vous avez pu vous rendre compte que, en ce qui concerne un certain nombre de points très importants, le gouvernement n'est pas disposé à informer la Chambre.

Je crois que le premier ministre (M. Mulroney) fait grave injure à la Chambre en refusant de répondre à des questions très directes, alors que le directeur des communications de son cabinet fournit volontiers des réponses à l'extérieur de la Chambre.

Il importe beaucoup, me semble-t-il, que la Chambre des communes redevienne la tribune où les importantes questions d'État sont examinées et débattues et où un dialogue a cours, et non que ce dialogue ait lieu entre le directeur des communications et les médias. Je crois que c'est là une innovation malheureuse et quelque chose...

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois comprendre que, d'après l'article 29 du Règlement, le député qui demande l'autorisation de proposer une motion de ce genre doit présenter, sans argument, l'énoncé qu'il a préalablement remis au Président.

Or, il semblerait que le débat ait déjà commencé et que le gouvernement n'aura pas l'occasion de répliquer à certaines des accusations qui ont été portées.